

ENJEU 02 :
ASSURER
UNE QUALITÉ
DE VIE

DROIT 02 :
LE DROIT
À UN LOGEMENT
CONVENABLE

Un logement convenable est un lieu de résidence propre, salubre, en bon état, bien chauffé et sécuritaire. Les logements convenables sont de plus en plus rares et leur coût est en augmentation dans les grands centres urbains et les plus petites villes. Plusieurs programmes gouvernementaux peuvent en faciliter l'accès, mais de nombreuses lacunes empêchent les personnes âgées d'en tirer le plein potentiel.

Le saviez-vous?

- Le coût d'un logement convenable devrait être inférieur à 30 % des revenus déclarés à l'impôt. Or, en 2011, c'était 39 % des personnes âgées de 65 à 74 ans et 51 % de celles âgées de plus de 75 ans qui dépassaient ce seuil.
- Recevoir l'aide financière en vue de l'adaptation de son domicile pour répondre aux besoins du vieillissement chez soi peut prendre jusqu'à 2 ans.
- Le crédit d'impôt pour maintien à domicile n'est accessible qu'à partir de 70 ans et varie en fonction de l'état de santé et du type de résidence.

Les problèmes

Il existe une pénurie de divers types de logements publics et privés adéquats pour les personnes âgées. Les petits logements abordables et sécuritaires pour les femmes à faible revenu, les logements adaptés pour les personnes à mobilité réduite et les logements intergénérationnels sont une rareté. C'est aussi le cas des logements sociaux, soit les habitations à loyer modique (HLM), les coopératives d'habitation (COOP) et les organismes sans but lucratif (OSBL). En raison du manque de logements convenables, certaines personnes âgées doivent quitter leur milieu pour y avoir accès. Elles risquent alors de se sentir déracinées, ce qui peut mener à de la solitude, de l'isolement et à une réduction importante de leur qualité de vie.

Le manque d'information sur les programmes gouvernementaux limite l'accès à un logement convenable. Les divers programmes d'accès au logement pour les personnes à faible revenu (comme l'Allocation-logement et le Supplément au loyer) et de maintien à domicile (comme le crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés et le Programme d'adaptation de domicile) sont mal connus des personnes âgées. La difficulté de trouver les informations relatives à ces programmes et la complexité des procédures pour y avoir accès restreignent le nombre de personnes âgées qui arrivent à en bénéficier.

Certains programmes gouvernementaux doivent être révisés pour mieux répondre aux besoins des personnes âgées. En raison de critères d'admissibilité trop stricts, de nombreuses personnes âgées ne peuvent s'offrir un logement convenable ou aménager leur lieu de résidence pour demeurer chez elles. Quant à l'Allocation-logement, elle n'a pas été indexée depuis plusieurs années, ce qui en réduit l'impact d'année en année. Les personnes âgées qui expriment une préférence marquée pour demeurer à domicile le plus longtemps possible ont souvent besoin d'adapter leur lieu de résidence pour pouvoir continuer à y vivre. Or, les délais pour ce faire sont jugés beaucoup trop longs.

Les problèmes d'accès au logement sont constatés par des milliers de Canadiens. Dans une large consultation menée en 2016, des milliers de Canadiens ont demandé au gouvernement fédéral d'agir pour améliorer l'accès au logement convenable. Ils suggèrent notamment d'aider en priorité les personnes qui en ont le plus besoin, de rendre le logement plus abordable et de renforcer le secteur du logement social.

Les solutions

1. **Hausser le montant maximal mensuel du programme Allocation-logement à 150 \$, l'indexer annuellement et hausser le revenu annuel à partir duquel un ménage n'y a plus droit.**
2. **Rendre le crédit d'impôt pour maintien à domicile accessible et simple à obtenir pour toute personne de 65 ans et plus.**
3. **Permettre aux personnes âgées et handicapées d'obtenir l'aide financière pour modifier leur habitation dans un délai maximal de 12 mois.**
4. **Augmenter le nombre de logements sociaux pour les personnes âgées.**
5. **Ajuster les critères pour permettre à un plus grand nombre de personnes âgées d'être admissibles au programme Supplément au loyer.**

